

SÉJOUR SKI 2026

DU 9 AU 14 FÉVRIER 2026

AU CENTRE DE VACANCES "LE CLAIR MATIN"
EN HAUTE-SAVOIE POUR 24 ENFANTS ET ADOLESCENTS
AGÉS DE 7 À 17 ANS
SENSATION, NEIGE ET SOUVENIRS GARANTIS !

CITEDESENFANTS@CS-LORMES.FR
03.86.22.34.33 / 07.86.97.29.87

PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRES AVANT LE 24/11/2025 !
En raison de la hausse des prix et de la baisse des financements, ce
séjour ne pourra être maintenu que si les 24 places sont réservées



Tarifs

MERCI DE PRIVILEGIER LA PRÉ-INSCRIPTION EN
LIGNE SUR VOTRE ESPACE FAMILLE :
[HTTPS://ESPACEFAMILLE.AIGA.FR/11696020](https://espacefamille.aiga.fr/11696020)

Tranches de Quotient Familial	Tarif du séjour	Tarif facturé aux familles tenant compte des aides éventuelles: Aide aux Temps Libres, CAF Devis Temps Libre, Centre Communal d'Action Sociale	
		CAF	MSA
1e tranche : 0 à 450	510 €	ATL : 16€/ jour Coût après déduction: 414 €	ATL versée directement à la famille par la MSA
2e tranche : 451 à 700	545 €	ATL: 8 €/Jour Coût après déduction: 497€	ATL versée directement à la famille par la MSA
3e tranche : 701 à 1000	565 €	Aides DTL et CCAS Coût après déduction : 545€	
4e tranche : 1001 à 1200	615 €	Aides DTL et CCAS Coût après déduction : 595€	
5e tranche : 1201 à 1400	670 €	Aides DTL et CCAS Coût après déduction : 650€	
6e tranche : 1401 à 1600	720 €	Aides DTL et CCAS Coût après déduction : 700€	
7e tranche : 1601 à 1800	775 €	Aides DTL et CCAS Coût après déduction : 755€	
8e tranche : > à 1800	830 €	830 €	



Adhésion annuelle :

Individuelle : 10 €
Familiale : 15€
Ados : 5€

Fiche d'inscription

Je soussigné(e).....
inscrit mon enfant.....
au séjour ski du **lundi 9 au samedi 14 février 2026**

Nom et Prénom de l'enfant :
Date de naissance (**Avoir 7 ans REVOLUS au départ du séjour**) :
Adresse :
N° allocataire CAF ou MSA : N° Tel :
Mail :
Pointure : Taille (cm) : Poids : Tour de tête (cm) :
Régime alimentaire spécial :

J'atteste avoir pris connaissance des conditions suivantes :

- Je verse un chèque d'acompte de 50% du coût du séjour pour valider la pré-inscription de mon enfant ;
- Le séjour est susceptible d'être annulé par le centre social, faute d'un nombre suffisant d'enfants inscrits, auquel cas ce chèque sera restitué ;
- Le solde du séjour devra être réglé avant le départ;
- En cas d'annulation de ma part sans présentation d'un certificat médical, le montant total du séjour sera dû au centre social.

Date et signature

précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé":

